

[illegible]

qui a dit titre \_\_\_\_\_ ans profession d \_\_\_\_\_ domicile a \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 domicile a \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ ans profession d \_\_\_\_\_ dit \_\_\_\_\_  
 Etant les déclarants, \_\_\_\_\_ dit \_\_\_\_\_  
 Constaté, en vertu de la loi, par moi \_\_\_\_\_  
 remplissant les fonctions d'officier public, et  
 maître du présent acte a été donné aux déclarants.

MAIRIE D'Alger

ARRONDISSEMENT DE *Norfolk*

Deux dix heures — an mil huit cent cinquante-deux, à deux heures du soir —  
 ACTE DE DÉCÈS de honorable M. Bouillon époux de Anne Marie antenne  
 Monsieur — à deux heures du soir — décède  
 le quarante — à deux heures du soir — profession  
 de pharmacien — âgé de cinquante deux ans né à Voulen  
 département de la Seine — domicilié à Voulen  
 fils de feu Louis Lameur Bouillon et de feu Madeleine Vallée

Sur la déclaration à moi faite par le seigneur Benard  
 âgé de vingt-neuf ans, profession, d'agriculteur — domicile à la Fontaine  
 qui a dit être franc Benard — d'un defunt et par le seigneur Pierre terminé Sallin  
 âgé de vingt ans, profession, d'agriculteur — domicile à la Fontaine  
 qui a dit être seigneur Benard — d'un defunt  
 Et ont les déclarants, Juqu  
Constaté, suivant la loi, par moi Benard Pallard, Notaire du Département  
de la Fontaine — remplissant les fonctions d'officier public, et  
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. après m'en avoir été du département

MAIRIE D'Alger

ARRONDISSEMENT DE *Caen*

MAIRIE DE La Garde  
ARRONDISSEMENT DE Toulon

du Canton de Mars - an mil huit cent cinquante-deux, à 14 heures du matin  
ACTE DE DÉCÈS de M<sup>re</sup> Denis Yllon veuve de marie anne talatès Diquès  
le jourd'hui à 14 heures de la matin décédée  
de propriétaire profession  
N<sup>o</sup> 15  
Yllon  
M<sup>re</sup> Denis  
département de Var  
fils de M<sup>re</sup> Denis  
M<sup>re</sup> Denis  
et de M<sup>re</sup> Marie anne agard  
domicilié à la Garde

Sur la déclaration, nous faite par le sous Jean Louis MESSORE  
 âgé de cinquante-neuf ans, profession d'ouvrier, domicilié à la gare  
 qui a dit être le père de deux enfants, dont l'un est défunt et par lequel  
 âgé de cinquante-huit ans, profession de cultivateur  
 domicilié à la gare, qui a dit être le fils de son père et défunt  
 Et ont les déclarants, légué à l'exception du legs de son bien, qui a dit ne pas en avoir  
 Constaté, suivant la loi, par moi Greffier, Bailard, Maire de la commune  
 de la gare, remplissant les fonctions d'officier public, et  
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'en avoir été  
 lue par moi Greffier.

Mairie de la (0) 1411

ARRONDISSEMENT DE Valenciennes

[illegible]

Sur la déclaration à moi, faite par le Sieur Alexandre Emmanuel-Joseph Requier  
Age de quarante deux ans, profession d'employé au domicile à la suite  
qui a dit être Assumés de l'Etat d'Alsace - défunt et per Louis Pierre G...  
domicilié à la suite Age de quarante deux ans, profession d'Employé  
Et ont les déclarants, Signé à Neuchâtel d'Alsace - défunte  
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Etienne Galland, mineur des Communes, etc.  
Poste remplissant les fonctions d'officier public, et  
Lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.